

Une feuille de route pour les sciences humaines et sociales

2023 – 2030

Décembre 2022

Le paysage français de la recherche a connu, au cours des dernières décennies, des changements majeurs caractérisés par l'internationalisation accélérée des échanges, le développement de la recherche sur projet, le soutien à des dispositifs d'excellence (concernant les universités, les laboratoires, les équipements), la création d'une agence nationale de l'évaluation, l'explosion des besoins en matière d'infrastructures de recherche, la transformation radicale de la communication scientifique (édition, diffusion multi-support, science ouverte). Tous les grands domaines scientifiques¹ sont concernés mais l'impact de ces mutations est différent pour chacun d'entre eux.

Les recherches en *Arts, lettres, langues, Sciences humaines et sociales, Droit, économie, gestion* (communément et ci-après rassemblées sous l'étiquette SHS) jouent un rôle majeur dans la compréhension du monde. Elles produisent des outils de réflexions sur les sociétés et sont un puissant levier, notamment pour l'innovation sociale et les politiques publiques. La place qu'elles tiennent parmi les savoirs et au sein de la société appelle à une reconnaissance et à un soutien, renouvelés et renforcés.

En effet, en SHS où l'investissement universitaire est considérable² mais où l'organisation du travail est restée longtemps construite autour d'individus et non autour des unités de recherche, où les infrastructures sont des dispositifs récents, où l'internationalisation est un phénomène complexe, où l'évaluation pâtit de l'usage de bases bibliométriques très incomplètes, où les thèses sont encore insuffisamment financées et où il existe un grand nombre de disciplines devenues rares, l'accompagnement de l'État vis-à-vis des universités est primordial. Dans un contexte déjà difficile pour les universités, certaines évolutions ont encore contribué à affaiblir les SHS au sein des universités. Afin d'inverser cette tendance, France Universités a élaboré une feuille de route ambitieuse, empreinte de réalisme et fondée sur une connaissance fine du domaine.³

Ce document vise à aider l'orientation des politiques en formulant des recommandations, à destination des pouvoirs publics, pour soutenir les recherches et les formations adossées à la recherche en SHS, dans leur diversité, et pour accompagner leur structuration.

Ce document appelle également le Ministère à un soutien résolu pour améliorer la visibilité et les performances de l'ensemble des activités de recherche en SHS et à repenser l'articulation avec les organismes de recherche. Il appelle à se saisir aussi des questions de financement de la recherche car l'analyse montre que, sans initiatives correctrices, le risque est d'accroître plus encore l'érosion des SHS françaises sur la scène internationale. Renforcer la capacité des SHS suppose, a minima, de prendre un certain nombre de mesures urgentes pour soutenir massivement les recherches en SHS dans les universités.

¹ L'ERC a évité l'opposition très discutée sous l'angle épistémologique entre sciences dures et sciences molles en proposant une tripartition de la science : Social Sciences and Humanities (SH), Life Sciences (LS), Physical and Engineering Sciences (PE)

² Le domaine SHS rassemble 26 000 enseignants-chercheurs et près de 3 000 chercheurs (dont environ 1800 au CNRS). Près de 90% des effectifs se trouvent donc dans les établissements d'ESR.

³ Depuis dix ans, l'alliance Athéna a produit de nombreuses études et a rassemblé des données sur lesquelles nous avons appuyé notre propos.

1-	Un soutien affirmé aux unités de recherche universitaires sur l'ensemble du territoire (UR).....	2
2-	Inscrire les SHS au cœur des grandes stratégies de recherche	3
3-	Un doctorat financé à la hauteur des besoins	4
4-	Une gouvernance partagée des infrastructures et des réseaux structurants.....	4
5-	Une internationalisation dynamisée	5
6-	Promouvoir un plan au bénéfice des bibliothèques universitaires sur site et dans leur projection numérique.....	6
7-	Des pratiques bibliométriques et une évaluation adaptées aux caractéristiques des SHS	7
8-	Soutenir l'innovation sociale et repenser la recherche partenariale en SHS.....	7

1- Un soutien affirmé aux unités de recherche universitaires sur l'ensemble du territoire (UR)

Très présentes dans les disciplines SHS, les unités de recherche (UR) exclusivement universitaires souffrent aujourd'hui d'un sous-financement particulièrement accusé. Ne bénéficiant pas des moyens que l'État investit dans les organismes nationaux de recherche, elles manquent tant de moyens financiers que de moyens humains (chercheurs comme personnels d'appui). Ce sous-financement tend également à dégrader la situation des UMR en SHS, par rapport aux autres disciplines, dans la mesure où les universités sont amenées à équilibrer leurs moyens entre UMR et UR. Une réévaluation des moyens apportés aux UR devrait être menée, par exemple à travers les COMP, dès lors que ces dernières répondent à un cahier des charges scientifique rigoureux régulièrement évalué.

Les données relatives aux personnels et aux unités de recherche SHS (annexe 1) permettent de prendre la mesure de trois phénomènes caractéristiques du tissu scientifique des SHS : le nombre d'UR (ex EA) est beaucoup plus important que le nombre d'UMR ; le nombre de personnel d'appui à la recherche est faible et a encore diminué malgré l'augmentation des besoins⁴ ; l'écart entre le potentiel d'EC et de chercheurs s'est accru ces vingt dernières années (à grands traits, en SHS 20% d'universitaires en plus, 20% de chercheurs CNRS en moins). Dans ce contexte, il n'est pas possible de considérer que les UMR dont la tutelle est partagée avec les organismes, constituent « la brique de base de la recherche ». Une large partie de l'activité scientifique en SHS est encore conduite en dehors de tout collectif, dans le cadre de réseaux de collaboration ou menée au sein des UR qui sont ancrées dans les universités.

Concernant les UR, malgré les différents rapports consacrés aux SHS françaises à partir de la fin des années 1990, qui tous ont souligné leurs difficultés (faiblesse des crédits pérennes et manque criant de personnels d'appui à la recherche) la situation s'est aggravée (annexe 1) au point de devenir un problème structurel majeur qui affaiblit notablement la recherche française en sciences humaines et sociales. Dans la mesure où les disciplines des SHS font partie de celles où les taux d'encadrement pédagogiques sont les plus faibles, il est nécessaire de dégager du temps de recherche et d'augmenter les ressources d'appui de haut niveau absolument indispensables à la recherche : ingénieurs et techniciens pour faire fonctionner et faire évoluer les plateformes de recherche dans les laboratoires, compétences en développement numérique dans tous les domaines disciplinaires, appui au dépôt de projets pour répondre aux AAP (France, Europe, International), administrateurs financiers pour le suivi des projets, financements identifiés pour la maintenance et la jouvence des plateformes de recherche.

L'inégale répartition des UMR sur le territoire, avec une concentration marquée en région parisienne, doit amener à prêter une attention toute particulière aux moyens alloués aux unités de recherche nombreuses dans les autres régions. Les forces en SHS, du point de vue de l'enseignement comme de

⁴ Besoins liés au développement de la recherche sur projet, des infrastructures de recherche et de l'évolution généralisée des méthodes scientifiques.

la recherche, sont conséquentes sur l'ensemble du territoire et il importe de doter les universités de moyens suffisants pour soutenir leurs dynamiques scientifiques de qualité dans tout le pays. C'est aussi le levier du développement de l'innovation sociale dans les écosystèmes locaux sur l'ensemble du territoire.

Malgré ces difficultés, les universités ne sont pas restées inactives. Sur un ensemble de sites, elles ont opéré des fusions d'unités et pris en charge, avec l'appui des collectivités locales, la construction de « Maisons des sciences de l'homme » destinées notamment à offrir des services aux enseignants-chercheurs en mutualisant les ressources. Ces MSH jouent aujourd'hui un rôle indiscutable mais moins de 50% des UR y ont accès. Les mesures prises par l'ANR (soutien aux projets mono-équipe et augmentation du préciput) constituent des conditions bénéfiques pour consolider les UR.

A l'heure où la compétition internationale somme les universités d'être puissantes, il conviendrait que les moyens qu'elles reçoivent leur permettent de faire émerger en leur sein des laboratoires de recherche actifs ouverts à l'international, développant des programmes de recherche ambitieux, ayant une politique de réponse aux appels à projets et accueillant des doctorants et des post-doctorants en leur offrant au premier chef un environnement scientifique de qualité (séminaires, dispositifs d'accès aux infrastructures de recherche, échanges internationaux...).

France Universités (FU) demande par ailleurs que les délégations CNRS en SHS⁵ fassent l'objet d'une compensation correspondant réellement aux charges engagées par les universités. Ces délégations ne doivent pas être utilisées pour assurer des fonctions de coordination comme c'est le cas depuis 3 ans. Elles devraient être réservées à des projets scientifiques conduits par des EC qui s'inscrivent dans une dynamique commune entre l'UMR d'accueil et l'UR de provenance.

FU demande en revanche que le nombre de CRCT soit augmenté et que, dans certains cas, leur durée puisse être allongée. Des équivalents de CRCT pourraient être attribués en direction d'infrastructures ou de structures de mutualisation. D'autres pourraient favoriser les échanges internationaux.

2- Inscrire les SHS au cœur des grandes stratégies de recherche

Les questions essentielles de notre temps doivent impliquer les SHS. Or, elles sont souvent exclusivement considérées comme supplément d'âme aux autres disciplines. Pourtant, nos sociétés ont beaucoup à gagner des problématisations, analyses et éclairages apportés par les ALL SHS face aux menaces et aux défis globaux, dans toutes leurs dimensions socio-économiques, géopolitiques, humanitaires et culturelles. Si l'action conduite par l'alliance Athéna auprès de l'ANR⁶ a permis d'opérer un premier rééquilibrage de la place faite aux SHS par l'ANR, la liste des stratégies nationales de recherche retenues par l'État (cf. annexe 2) atteste clairement de la prédominance d'une approche technologique des défis sociétaux. Tout incite aujourd'hui à défendre la mise sur l'agenda de défis sociétaux qui font la part belle aux sciences humaines et sociales. L'étude menée sur la place des SHS à l'ANR depuis 2005⁷ a cependant confirmé que, faute de moyens nécessaires, un certain nombre d'UR n'étaient pas en mesure de coordonner des projets ANR (cf. annexe 3).

Il est nécessaire de définir des stratégies nationales de recherche dans les domaines des SHS afin de relever les grands défis sociétaux. A l'instar de ce qu'il fait pour relever les grands défis technologiques, l'État aurait tout intérêt à définir des thématiques qui permettraient de comprendre et faire face aux grandes évolutions sociales et sociétales, et de dégager les financements nécessaires pour relever ces défis. Au regard de leur poids dans l'écosystème des recherches en SHS, il est essentiel que les universités soient parties prenantes de la définition de ces stratégies et du pilotage des programmes qui en découleront. France Universités salue donc la proposition récente faite par le MESRI de lancer un appel à projets SHS qui serait porté par un (ou plusieurs) établissement(s) universitaire(s) et associerait de nombreux partenaires.

⁵ Un budget de 900 000€ a été ajouté à la dotation du CNRS par la DGRI pour financer le doublement des délégations.

⁶ *Les sciences humaines et sociales à l'Agence nationale de la recherche 2005-2019*, alliance Athéna 2021

⁷ *Ibid.*

Devant le nombre de communautés potentiellement concernées, il est utile que cette programmation incitative fasse l'objet d'un suivi qui permette à tous les responsables de l'ESR (au ministère comme dans les établissements) de disposer d'une vision claire des disciplines réellement embarquées. L'expérience montre qu'une thématique qui gagnerait à être travaillée par des approches disciplinaires différentes peut être captée par un nombre très limité de communautés. Il convient d'une part que ces analyses soient faites et disponibles et d'autre part, pour les programmes inscrits dans la durée, que des outils de pilotage susceptibles de corriger ces dérives soient mis en œuvre.

3- Un doctorat financé à la hauteur des besoins

La diminution du nombre de doctorant.es observée au cours de la dernière décennie a été plus forte encore en SHS que dans les autres domaines. Ce phénomène est inquiétant pour l'avenir de la recherche. Il est indispensable, pour soutenir le dynamisme de la jeune recherche en SHS, d'améliorer les conditions de réalisation de la thèse. Actuellement, et en dépit d'un effort des établissements, souligné par le HCERES, pour diversifier les sources de financement, 39% des thèses en SHS seulement sont financées par des contrats doctoraux (contre 96% dans les disciplines relevant des sciences dites exactes et une moyenne de 70% sur l'ensemble des domaines disciplinaires). Par ailleurs, la durée des thèses, en raison des spécificités de la recherche dans ces domaines, est sensiblement plus longue que dans d'autres disciplines. Des efforts conséquents ont été faits, avec succès, pour améliorer l'encadrement et le suivi des doctant.es et pour limiter la durée des thèses.

Toutefois, cette dernière ne peut, dans bon nombre des SHS, être ramenée à trois ans (travail de terrain, nombreux aléas dans la collecte de données...). L'absence de financement aggrave le problème dans la mesure où les doctorant.es non financé.es doivent impérativement avoir une activité rémunératrice, en parallèle de leur thèse et la plupart du temps sans rapport aucun avec leur objet d'étude, pour subvenir à leurs besoins. De nombreux/ses doctorant.es sans financement sont donc amené.es à réaliser leur travail, qui contribue pourtant à la vitalité de la recherche, dans des conditions parfois très précaires. Dans ces circonstances, les abandons sont malheureusement trop nombreux.

Il est ainsi nécessaire d'augmenter le nombre de thèses financées en SHS, notamment par une augmentation du nombre de contrats doctoraux. Les contrats doctoraux pourraient passer à 4 ou 5 ans lorsqu'ils sont accompagnés d'une charge d'enseignement. Il convient de créer pour les enseignants du secondaire les conditions favorables (développement des congés de formation pour les personnels de l'éducation nationale, mise en place de décharges et prise en charge au titre de la formation continue). Augmentation des contrats CIFRE au-delà de l'augmentation prévue par la LPR (100 CIFRE supplémentaire par an pour atteindre 2 150 en 2027) avec entreprises, associations, ONG, collectivités, structures publiques, etc.). Il s'agira également d'augmenter le nombre de post-docs.

4- Une gouvernance partagée des infrastructures et des réseaux structurants

• Infrastructures

Depuis 2008, le MESRI actualise régulièrement une feuille de route nationale des infrastructures de recherche dans laquelle les SHS et l'information scientifique ont toute leur place (cf. annexe 4). En tant que porteur de nombreuses IR, le CNRS reçoit du MESRI les financements pour le fonctionnement des IR*. Malgré l'insuffisance notoire des budgets des infrastructures SHS, ces dernières n'ont pas été retenues comme bénéficiaires de l'augmentation de l'enveloppe « Infrastructures » octroyée dans le cadre de la LPR. La part SHS de l'action 13 a ainsi encore diminué, elle est aujourd'hui de l'ordre de 0,7%, ce qui témoigne des capacités limitées du CNRS à soutenir les besoins d'infrastructures en SHS. Ainsi, après 15 ans d'existence, ces infrastructures, qui constituent pour certaines une référence européenne, ne disposent toujours pas d'un socle suffisant de ressources⁸ alors qu'elles sont devenues indispensables pour de nombreux travaux de recherche. Des UR n'y ont encore pas accès, voire ne les connaissent pas. Les IR dédiées aux SHS doivent être à la disposition de l'ensemble des laboratoires en

⁸ Au point que le MESRI envisage actuellement que la France se retire de certains grands dispositifs européens.

SHS de l'enseignement supérieur et de la recherche et ouvertes à toute communauté de recherche souhaitant les utiliser.

FU demande que les établissements universitaires qui assurent la tutelle d'une infrastructure nationale de recherche en SHS et en information scientifique soient reconnus pour leur engagement et bénéficient de moyens pour assurer cette fonction. Rappelons que Persée a vu le jour à l'université de Lyon 2, que Revues.org (devenu OpenEdition) a été créé à l'université d'Avignon, que l'infrastructure Progedo doit beaucoup à l'EHESS. En l'absence de moyens dédiés, ces établissements ont dû renoncer à l'exercice de leur tutelle.

FU porte une attention particulière au réseau des MSH qui est à la fois une porte d'entrée aux IR* et un vecteur de collaboration entre les établissements. FU défend le principe d'une gouvernance partagée avec le CNRS au regard de l'apport des universités, favorisant l'accès des MSH à l'ensemble des communautés de SHS.

S'agissant des politiques d'information scientifique, les principes devraient être les mêmes. FU est spécifiquement attentif à CollEx-Persée, portée par la BNU de Strasbourg, qui constitue un levier majeur de modernisation de l'ensemble des bibliothèques de l'ESR.

- **Réseaux structurants**

La littérature scientifique dispose aujourd'hui de travaux qui font la preuve du caractère déterminant des collaborations scientifiques initiées antérieurement au dépôt de projet auprès des agences nationales, européennes ou internationales. Les GIS existants ne couvrent pas l'ensemble des disciplines de SHS et vivent souvent avec des dotations trop faibles. Les universités apportent souvent une contribution sans toutefois partager le pilotage. Ce phénomène s'est accéléré depuis la disparition (en 2008) du fonds de soutien (programme 150) destiné à la création de réseaux thématiques ou disciplinaires qui bénéficiait aux universités coordonnatrices de réseau. Cette aide était attribuée pour 4 ans, renouvelable deux fois. Sous réserve d'adaptation, les nouveaux cadres de l'ANR devraient permettre de soutenir de tels dispositifs et il conviendrait d'engager un dialogue avec l'ANR. Plus globalement, il est indispensable que les universités soient dorénavant pleinement parties prenantes de la coordination des réseaux avec les organismes de recherche, avec lesquels elles doivent pouvoir dialoguer d'égal à égal.

Ainsi, France Universités défend le principe d'une action nationale d'envergure qui viserait les unités de recherche (UR) SHS et l'ensemble des dispositifs de coopération (infrastructures et réseaux mutualisés). Enfin, l'État a confié à l'établissement public Condorcet, parallèlement à son engagement au service de ses membres à Aubervilliers, une mission de soutien aux initiatives interdisciplinaires, laquelle s'appuie notamment sur l'Humathèque (ex-GED) et ses développements dans le domaine des humanités numériques. Il est indispensable d'explicitier de quelle manière et dans quelle mesure les missions du Campus Condorcet peuvent revêtir une dimension nationale et, corrélativement, de s'assurer d'une répartition des moyens qui ne creuse pas davantage les déséquilibres sur le territoire national.

5- Une internationalisation dynamisée

Le soutien à l'internationalisation de la recherche figure parmi les priorités des établissements et organismes français ainsi que des regroupements académiques auxquels ils appartiennent. Il est désormais admis que l'internationalisation de la recherche n'est plus le produit d'un héritage scientifique, souvent prestigieux, mais est la résultante d'un processus complexe et multifactoriel qui se construit dans un contexte de concurrence scientifique internationale accrue.

L'attractivité internationale se mesure ainsi à l'aune d'un ensemble de facteurs tels le nombre de doctorants étrangers (plus faible en SHS que dans les autres domaines), le nombre de chercheurs étrangers accueillis sur le territoire (en augmentation avec la création des IEA mais encore insuffisant), le nombre de chercheurs étrangers publiant dans des revues françaises (données lacunaires), le nombre de chercheurs étrangers participant à des projets de recherche montés en collaboration avec des équipes françaises (l'action internationale de l'ANR est importante mais peu déterminante sur ce point).

L'internationalisation, c'est aussi la capacité de réponse des SHS françaises à des appels à projet européens. A l'aune des réussites françaises aux appels d'offres européens, les SHS françaises demeurent très en-deçà de leur potentiel scientifique. Depuis 2008, la part des lauréats français à l'ERC ne représente que 7,8% pour les SHS contre 12,4% pour les sciences de la vie et 14,6% pour les sciences physiques et de l'ingénieur. Un constat équivalent peut être dressé pour les financements européens pour la recherche collaborative, avec une part sur les appels SHS des défis sociétaux d'Horizon 2020 de l'ordre de 4%, loin derrière les établissements et équipes britanniques, allemands, néerlandais, italiens et espagnols. Aux actions qui font l'objet des points précédents devraient être ajoutées les actions suivantes :

- En matière de mobilité entrante, plusieurs établissements ou groupes d'établissements ont choisi de créer des Instituts d'Études Avancées (IEA), ce qui leur ouvre la porte de grands réseaux scientifiques internationaux. Il conviendrait que les IEA qui ont fait leur preuve soient pérennisés, de manière à renforcer la présence de chercheurs étrangers en collaboration avec les UR et capitaliser sur ces invitations par le montage de projets innovants et structurants. Les UR qui ne bénéficient pas d'IEA dans leur environnement devraient être également mises en mesure d'accueillir des chercheurs étrangers.
- En matière de mobilité sortante, le MESRI a soutenu ces dernières années le départ des chercheurs français vers les UMIFRE, il serait utile d'aider au départ de chercheurs des UR vers des universités étrangères.

Le développement de la mobilité des enseignants chercheurs en Europe peut également prendre la forme de laboratoires communs liés notamment à la création de diplômes européens. Il peut aussi reposer sur la création de réseaux internationaux, par exemple via des appels à projets spécifiques de l'ANR.

Il importerait par ailleurs d'amplifier les efforts en direction des universités pour leur permettre de décliner au mieux toutes les actions propres à monter en compétence sur ce sujet, en tirant mieux parti de leurs réseaux européens et internationaux, notamment des nouvelles alliances universitaires européennes.

6- Promouvoir un plan au bénéfice des bibliothèques universitaires sur site et dans leur projection numérique

Les fonds documentaires et notamment les fonds recherche occupent, dans la recherche en SHS, une place toute particulière. Le récent rapport de la Cour des comptes sur « La politique documentaire et les bibliothèques universitaires dans la société de l'information » (2021), indique que « le domaine de l'information et la documentation scientifiques, levier fondamental du niveau de visibilité de la production scientifique et de la qualité de l'enseignement supérieur, doit faire l'objet d'une politique nationale prioritaire » (<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-politique-documentaire-et-les-bibliotheques-universitaires-dans-la-societe-de>).

S'agissant des politiques d'information scientifique, des efforts de structuration ont été mis en place ces dernières années au travers de la Bibliothèque scientifique numérique (BSN), puis de l'infrastructure de recherche CollEx-Persée, portée par la BNU de Strasbourg. De fait, CollEx-Persée a vocation à développer collectivement des services à la recherche et à porter une politique de numérisation à grande échelle. Celle-ci nécessite un financement massif, comparativement à des pays comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne.

Plus globalement, il est plus que jamais nécessaire de doter les bibliothèques universitaires en France, qui sont en-deçà des standards internationaux (cf. le rapport précité), d'un plan pluriannuel de rattrapage, notamment en emplois et compétences, ainsi qu'en investissement pour des outils numériques permettant l'exploitation des très importants gisements documentaires dont disposent les bibliothèques de l'ESR.

7- Des pratiques bibliométriques et une évaluation adaptée aux caractéristiques des SHS

L'inadaptation des systèmes bibliométriques internationaux aux réalités de la production des sciences humaines et sociales n'est pas un problème français et il aura fallu de nombreuses études pour que le débat ne soit plus réduit à une opposition entre les « pro » et les « anti -approches quantitatives de la production scientifique. Le travail conduit par l'alliance Athéna et publié en 2022⁹ a clairement établi que les bases bibliométriques internationales actuelles et notamment le WoS demeuraient inappropriées pour établir un jugement sur la production scientifique en SHS aux échelles internationale et nationale. Si les sciences humaines et sociales sont loin d'être les seules sciences dans cette situation, la place qui est faite aux langues de travail dans la construction de ces outils pénalise les SHS plus encore que d'autres sciences. En effet, l'anglais, en tant que *lingua franca* que ces bases imposent actuellement à la science est porteuse d'un réductionnisme qui n'est pas sans conséquence sur les objets étudiés et sur les concepts utilisés pour l'étude.

L'usage actuel du WoS en France, même s'il est limité à des opérations de caractérisation et non d'évaluation à proprement parler, dessine une image négative et déformée de la production des sciences humaines et sociales françaises. Le dialogue engagé récemment avec le HCERES dans le cadre de l'alliance Athéna laisse présager, sur la base d'un ensemble d'expérimentations partagées¹⁰ avec les universités volontaires, d'avancées significatives à court terme qu'il est indispensable d'encourager. Il est de même indispensable d'accompagner les établissements dans la mise en place de l'accord européen de juillet 2022 concernant la réforme de l'évaluation de la recherche.

8- Soutenir l'innovation sociale et repenser la recherche partenariale en SHS

Les actions de valorisation des SHS ont souvent des spécificités qui contribuent à ce qu'elles soient difficilement financées voire reconnues dans les dispositifs de valorisation traditionnels, plus adaptés aux innovations technologiques ou médicales, la recherche partenariale ayant souvent été réduite aux collaborations avec les entreprises dans une perspective de développement de produits. Une réflexion doit être menée sur ces spécificités, et sur les moyens de reconnaître et développer la valorisation des compétences et expertises produites par les SHS. En ce sens, il est indispensable de mieux reconnaître et soutenir la recherche débouchant sur des projets d'innovation sociale et d'innovation publique, aux côtés des recherches orientées vers l'innovation technologique ou médicale.

Il est nécessaire de soutenir les initiatives des laboratoires SHS visant à développer des recherches portant sur des problématiques partagées avec les acteurs socio-économiques et culturels et les acteurs des territoires, dans une démarche pluridisciplinaire associant le cas échéant d'autres secteurs scientifiques. Des financements sont également indispensables en soutien des initiatives des unités SHS ayant pour objectif de produire de l'innovation (expertises, méthodologies et process, solutions, licences & brevets, produits culturels et logiciels, etc.). Enfin, il faudra considérer que les partenariats public-public relèvent du domaine de la recherche partenariale, au même titre que d'autres types de partenariats¹¹. FU recommande que le dialogue avec l'ANR soit repris pour examiner les possibilités d'évolution de ses instruments.

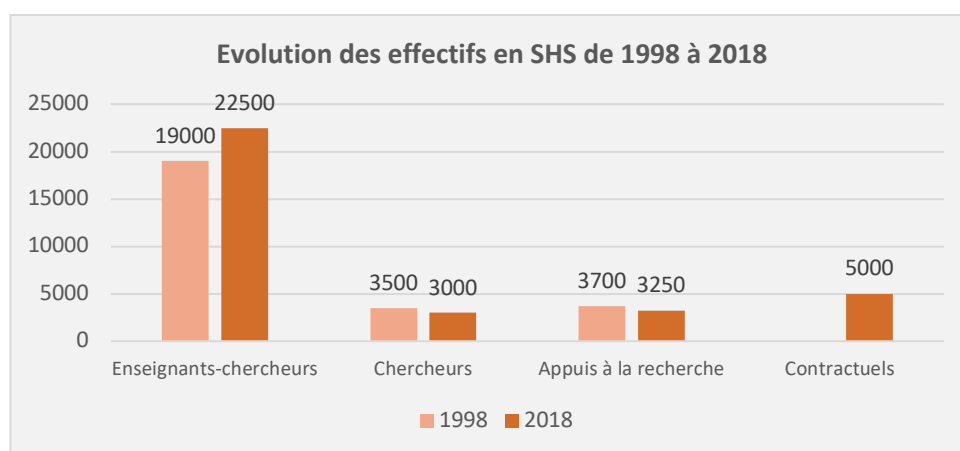
⁹ *Les Indicateurs bibliométriques pour les SHS ; État de la question*, alliance Athéna, octobre 2022 - en ligne octobre 2022 (Voir annexe 5).

¹⁰ En s'appuyant sur Hal notamment.

¹¹ Situations de recherche-développement, dans lesquelles ce sont les opérations de traduction et d'adaptation de résultats de recherche génériques à un contexte particulier qui prédominent. Interventions cliniques, qui sont destinées à corriger un problème survenu dans l'organisation partenariale. Dispositifs de recherche-action, entendus de façon générique comme un ensemble de situations partenariales visant la co-construction des savoirs et des connaissances

Les données présentées dans ces annexes sont issues pour partie de l'*Index des SHS*, créé et réactualisé tous les deux ans par l'alliance Athéna. Cet ensemble de données est le fruit de croisements réalisés à partir d'un corpus de sources hétérogènes (ScanR, RNCP, établissements). En l'absence de véritable système d'information de la recherche, il convient donc de s'attacher aux ordres de grandeur et aux grandes tendances plus qu'aux nombres exacts eux-mêmes. Pour les effectifs, les graphiques ont été établis à partir d'une analyse des données transmises en 2018 par le ministère en charge de la recherche et par le Hcéres.

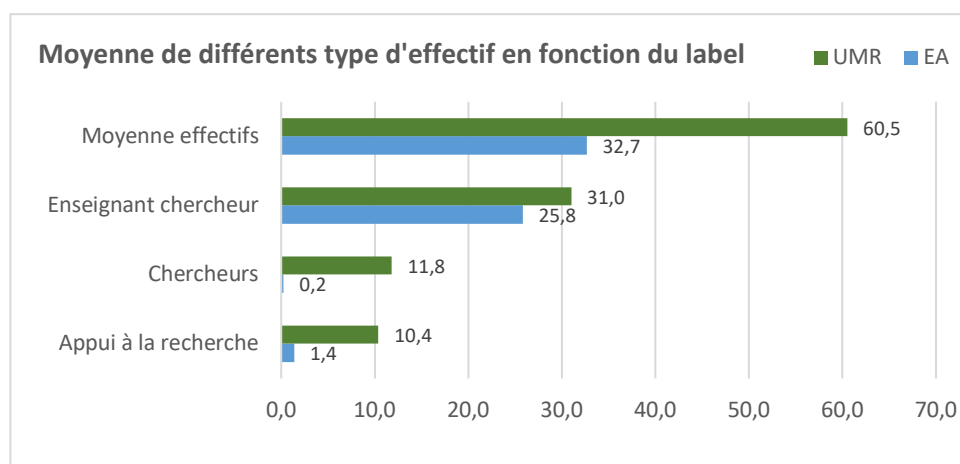
- **Effectifs :**



Alliance Athéna - chiffres MESRI &

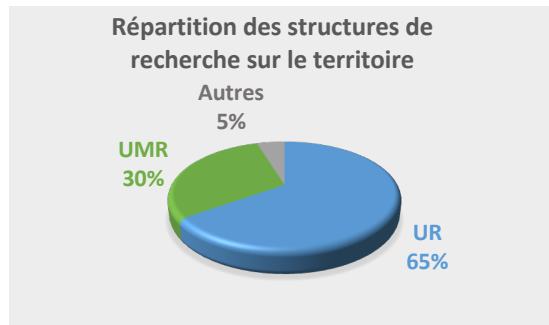
Hcéres

- **Organismes et universités : la répartition des structures et personnels dans la recherche en SHS (2018)**



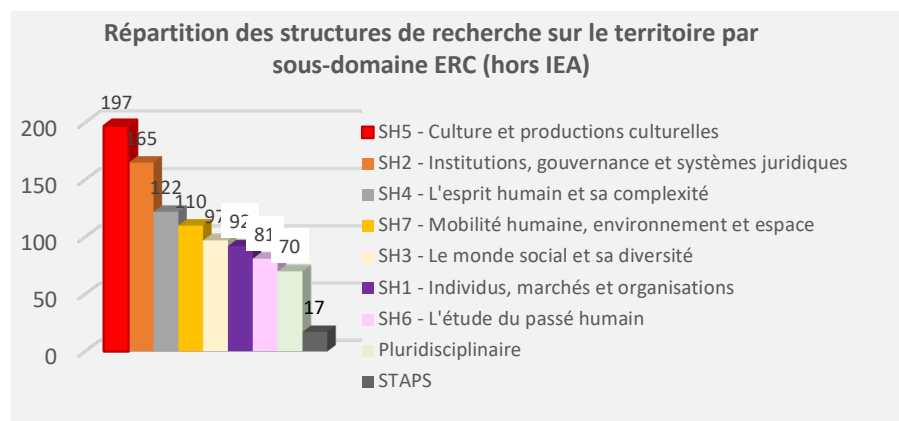
- Alliance Athéna, Index de la recherche en SHS, 2020

Répartition UR/UMR



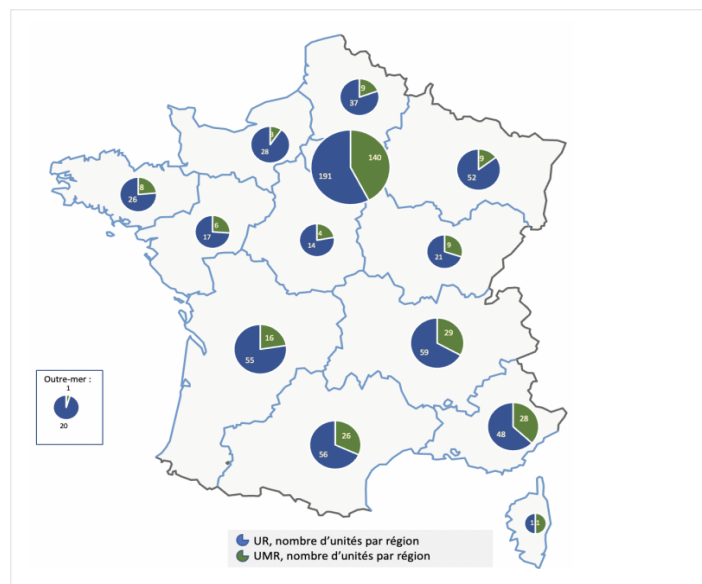
Index des SHS 2020

Répartition par sous-domaines



Index des SHS 2020

Répartition par régions



Pour une analyse détaillée, voir *Repères n°1*, juin 2021, note de synthèse alliance Athéna
En ligne : [<http://www.alliance-athena.fr/wp-admin/post.php?post=16258&action=edit>]

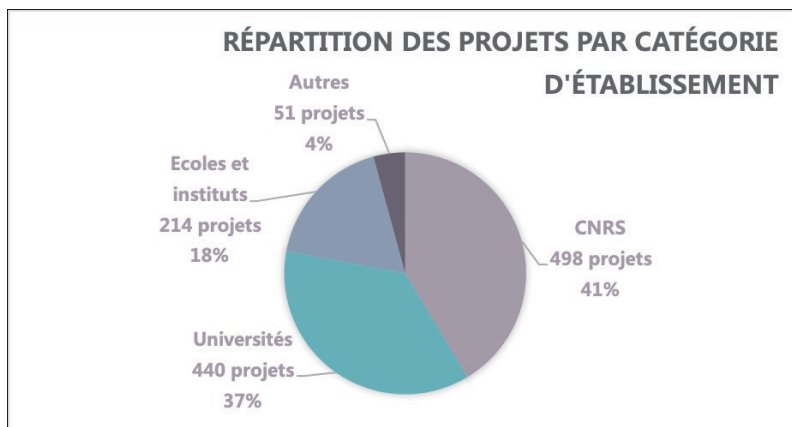
Annexe 2

- **Les stratégies nationales d'accélération pour l'innovation du gouvernement français, 4^e Programme d'Investissement d'Avenir - 2021**

- Hydrogène décarboné
- Recyclages et réincorporation des matériaux recyclés
- Produits biosourcés – carburants durables
- Biothérapie et bioproduction de thérapies innovantes
- Santé numérique
- Maladies infectieuses émergentes -menaces nucléaires radiologiques biologiques et chimiques
- Cybersécurité
- Technologies quantiques
- Intelligence artificielle
- Cloud
- 5G et futures technologies de réseaux de télécommunications
- Digitalisation et décarbonation des mobilités
- Alimentation durable et favorable à la santé
- Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique
- Industries culturelles et créatives françaises

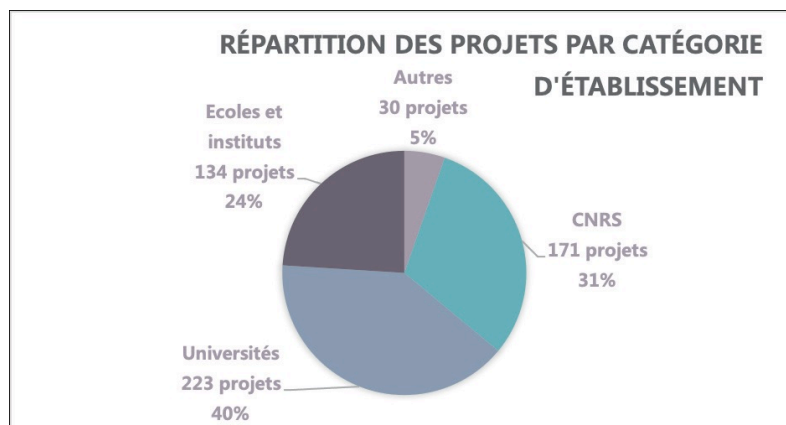
- Les résultats des SHS à l'ANR par établissements porteurs

Coordinateurs de projets financés par l'ANR entre 2005 et 2013



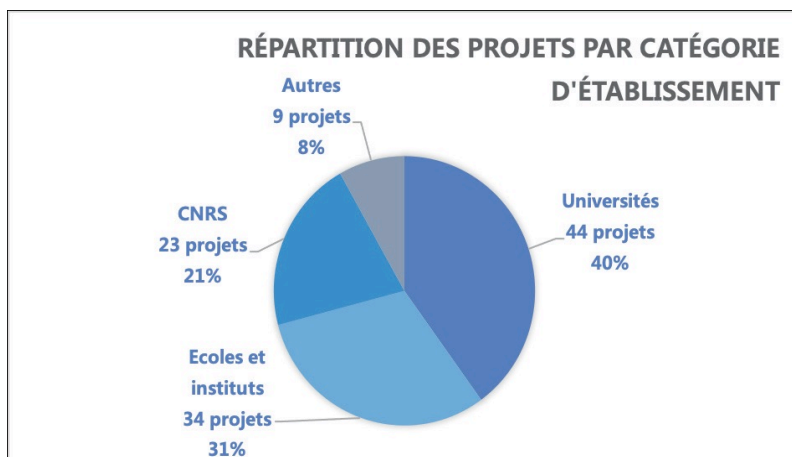
Les sciences humaines et sociales à l'agence nationale de la recherche, alliance Athéna 2021

Coordinateurs de projets financés par l'ANR entre 2014 et 2019 (département SHS)



Les sciences humaines et sociales à l'agence nationale de la recherche, alliance Athéna 2021

Coordinateurs de projets financés par l'ANR entre 2014 et 2019 (inter-CPP)



Voir *Les sciences humaines et sociales à l'agence nationale de la recherche 2005-2019*, alliance Athéna 2021, en ligne : [<http://www.alliance-athena.fr/publication-du-rapport-de-lalliance-athena-les-sciences-humaines-et-sociales-a-lagence-nationale-de-la-recherche-2005-2019/>]

Annexe 4

*Liste des infrastructures de la feuille de route nationale 2022

Infrastructures	Type d'infra	Porteur	Tutelle (s) partenaires universitaire (s)
Huma-num (Humanités numériques)	IR*	CNRS	AMU, Campus Condorcet
Progedo (Données et grandes enquêtes internationales)	IR*	CNRS	EHESS qui s'est désengagée en 2021
ERIHS (Équipement pour l'étude du patrimoine)	Projet	FSP	Université Paris-Saclay, CY Cergy Paris Université
RnMSH (Réseau qui a un volet technique : mutualisation des plateformes techniques, et un volet collaborations scientifiques important)	IR	CNRS/FMSH	Université de Tours, Université de Lille, Université Lyon 2, Université de Lorraine, Université Rennes 2, Université Poitiers, Université de Clermont Auvergne, Université Paris Saclay, Université Sorbonne Paris Nord, Paris 8, UFC, UBM, Université de Strasbourg, UGA, UT2, Université Paris 1-Panthéon Sorbonne, Université Paris Nanterre, UNICAEN, Université Montpellier 3 (UPV), UB, UCA, AMU, Université de Nantes, UPF
COLLEX-PERSEE (Programmes de numérisation des fonds des bibliothèques réalisés en lien avec des projets de recherche)	IR	Bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg	ABES, BNF, BULAC, Campus Condorcet, CNRS, CTLes, École française d'Athènes, ENS de Lyon, IEP Paris, INHA, MESRI, MNHN, Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, Observatoire de Paris, Université Bordeaux Montaigne, Université Claude Bernard Lyon 1, Université de Lille, Université de Paris, Université Grenoble Alpes, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Paris 3, Université Paris Dauphine - PSL, Université Paris Nanterre, Université Paris-Saclay, Sorbonne Université
Métopes (Soutien des structures éditoriales savantes)	IR	CNRS et Unicaen	CNRS et Unicaen
HAL plus (Archives ouvertes)	IR	CNRS, Inria, INRAE.	124 universités, organismes de recherche et écoles de l'ESR français
ISTEX (Plateforme d'accès à un corpus de 23 millions de documents)	IR en projet	CNRS	

(articles, e-books...) couvrant tous les champs scientifiques)			ABES, Consortium Couperin, INIST-CNRS, France Université, Université de Lorraine
OpenEdition (4 plateformes pour la communication scientifique en SHS.)	IR	CNRS, EHESS, AMU, AU	170 institutions dans le monde participent aux programmes freemium d'OpenEdition

Annexe 5

• Les indicateurs bibliométriques en SHS

Les travaux des scientomètres permettent d'identifier [cinq grandes sources d'altération](#) par le *Web of Science* de l'image de la production scientifique en sciences humaines et sociales :

→ [Couverture, l'absence des publications majeures pour les chercheurs : le livre](#)

Les bases de données internationales indexent les supports de publications selon un format de publication qui doit être en priorité celui d'un [article paru dans une revue à comité de lecture](#). Or, selon les travaux d'A. Bonaccorsi : [les ouvrages ou chapitres d'ouvrages représenteraient, en 2018, 50 à 65% de la production en SHS](#) – sauf pour l'économie et la psychologie où les articles apparaissent majoritaires.

→ [La distorsion liée aux indicateurs bibliométriques](#)¹² :

- **le facteur d'impact** (FI) d'une revue *consiste en une moyenne arithmétique du nombre de citations obtenues par les articles d'une revue donnée sur une période de deux ans* : cet indicateur ne tient pas compte des différentes temporalités de la recherche, ni des pratiques citationnelles spécifiques des SHS (citation à volonté cumulative plus rare, citation d'auteurs morts, etc.)
- **L'indice h** est défini comme *égal au nombre d'articles n qu'un chercheur a publiés et qui ont obtenu au moins n citations chacun depuis leur publication*. Problème : il ne prend pas en considération le temps de la recherche.

→ [L'importance fondamentale de la question de la langue scientifique](#) : Les revues de langue anglaise sont très largement majoritaires dans le *Web of Science*. En en 2017 on dénombre 61% de revues anglo-américaines dans la base Sciences Humaines du WoS (AHCI) et 76 % dans sa base Sciences Sociales (SSCI). Or pour certaines disciplines de SHS la langue de la recherche est cruciale et par suite le multilinguisme en sciences humaines et sociales (cf. initiative d'Helsinki)

→ [L'hypothèse hasardeuse d'une nomenclature disciplinaire internationale](#) : la nomenclature du WoS est une nomenclature documentaire internationale reposant sur des systèmes de classification dont les découpages sont indépendants des réalités historiques, institutionnelles, sociales et

¹² Les dangers du mauvais usage des indicateurs bibliométriques ont fait l'objet de deux déclarations officielles signées par de nombreux acteurs : déclaration DORA [<https://sfdora.org/read/read-the-declaration-french/>] et Manifeste de Leiden [http://corist-shs.cnrs.fr/OST_manifeste_Leiden]

intellectuelles qui sous-tendent la structuration disciplinaire des mondes scientifiques et déterminent leurs évolutions dans les différents pays.

→ La quasi-absence de certaines disciplines dans le WoS : Droit, Anthropologie, humanités. Certaines disciplines SHS évoluent vers l'unilinguisme et vers un type de publication privilégié (économie, gestion et psychologie) ; d'autres, qui conservent des objets d'étude locaux ou nationaux, ou encore s'adressent à un public plus large sont presque absentes du WoS.

Annexe 6

- Le doctorat en SHS

Évolution du nombre de doctorants entre 2009/2010 et 2019/2020

